

La FEMA invite les habitants de la Caroline du Sud à faire une demande d'aide en dépit des préoccupations concernant l'assurance propriété.

Release Date: Décembre 2, 2024

COLUMBIA, S.C. – Si vous avez été touché par l'ouragan Helene et disposez d'une police d'assurance en vigueur, les représentants de l'État et de la FEMA invitent instamment les habitants de la Caroline du Sud à s'adresser à leur compagnie d'assurance et à la FEMA pour entamer le processus de rétablissement.

« Nous savons que certains survivants de l'ouragan Helene s'inquiètent de l'impact que le dépôt d'une demande d'indemnisation pourrait avoir sur l'augmentation de leurs primes », a indiqué Michael Wise, directeur du département des assurances de Caroline du Sud. « Nous conseillons vivement aux personnes touchées par l'ouragan Helene de s'adresser à leur agent ou au représentant de leur compagnie pour comprendre leur franchise et les frais à leur charge afin de déterminer s'il est judicieux de déposer une demande d'indemnisation. Dans de nombreux cas, les dommages peuvent être inférieurs à la franchise de la police ou ne pas être couverts par celle-ci. Nous encourageons les compagnies d'assurance à fournir les documents nécessaires pour que les consommateurs puissent déposer une demande d'aide pour les pertes non couvertes auprès de la FEMA, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à se remettre de l'impact de l'ouragan Helene. »

Les sinistrés sont invités à présenter une demande, car ils peuvent bénéficier de l'aide aux sinistrés de la FEMA pour les réparations de base de leur logement, les pertes de biens personnels et d'autres dépenses non assurées ou sous-assurées causées par une catastrophe. Bien qu'ils ne soient pas obligés de déposer une demande d'indemnisation avant de solliciter l'aide de la FEMA en cas de catastrophe, les sinistrés devront fournir à la FEMA des documents concernant le



FEMA

Page 1 of 2

règlement de leur assurance ou le refus de couverture avant d'être pris en considération pour certains types d'aide. En outre, si le versement des prestations d'assurance aux sinistrés est retardé, la FEMA peut fournir une assistance pour répondre à leurs besoins immédiats.

Les sinistrés peuvent présenter une demande de plusieurs manières :

- En ligne à DisasterAssistance.gov. Il s'agit de la méthode la plus rapide.
- En personne dans n'importe quel centre de récupération après catastrophe. Pour trouver un centre proche de vous, consultez fema.gov/DRC, ou envoyez DRC par SMS avec votre code postal au numéro 43362 (exemple : « DRC 29169 »).
- À l'aide de [l'appli mobile de la FEMA](#) sur leur téléphone.
- En appelant la ligne d'assistance téléphonique de la FEMA au 800-621-3362. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans de nombreuses langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez ce numéro à la FEMA.

Bien que son aide ne puisse couvrir que les pertes non assurées et sous-assurées, la FEMA peut fournir une couverture supplémentaire pour les pertes causées par l'ouragan Helene.

Il n'est pas nécessaire que les sinistrés soient assurés pour bénéficier de l'aide de la FEMA et ils ne doivent pas attendre pour lui soumettre leur demande. Les propriétaires et locataires des comtés d'Abbeville, Aiken, Allendale, Anderson, Bamberg, Barnwell, Beaufort, Cherokee, Chester, Edgefield, Fairfield, Greenville, Greenwood, Hampton, Jasper, Kershaw, Laurens, Lexington, McCormick, Newberry, Oconee, Orangeburg, Pickens, Richland, Saluda, Spartanburg, Union et York, ainsi que de la nation autochtone Catawba, qui ont été touchés par l'ouragan Helene, peuvent actuellement demander l'aide de la FEMA.

Pour une vidéo en langue des signes américaine, une voix off et des sous-titres sur la façon de demander de l'aide de la FEMA, sélectionnez ce [lien](#).

Les programmes de la FEMA sont accessibles aux victimes ayant un handicap et aux autres personnes ayant des besoins fonctionnels et d'accès.

